



Paris, le 23 mai 2008

Jurys du diplôme d'Etat : L'inscription au tableau de l'Ordre obligatoire pour siéger

Le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes constate le succès rencontré par la manifestation organisée, mercredi 21 mai, par la Fédération nationale des étudiants en masso-kinésithérapie (FNEK). Ce succès est le signe de l'attachement de nos futurs confrères à la qualité de leur formation, au caractère national du diplôme d'Etat et au nécessaire principe d'égalité des chances qui doit présider à toute épreuve délivrant un diplôme de soignant.

La rencontre entre les représentants de la FNEK et ceux du ministère a permis de débloquer une situation qui risquait de pénaliser gravement toute une promotion d'étudiants et, au-delà, la distribution des soins de masso-kinésithérapie dans notre pays.

Le Conseil national de l'Ordre se félicite des annonces faites par le ministère. Il a notamment bien pris note que sa demande selon laquelle, pour siéger dans les jurys d'examen, les masseurs-kinésithérapeutes, qu'ils soient cadres de santé ou non, devaient être régulièrement inscrits au tableau de l'Ordre, a été prise en compte.

Il approuve le fait que les praticiens libéraux puissent, le cas échéant, être sollicités afin de compléter les jurys.

En revanche, le Conseil national n'approuve pas l'éventuelle situation qui consisterait à valider des jurys composés de médecins et de représentants de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) sans la présence d'au moins un masseur-kinésithérapeute.

C'est pourquoi le Conseil national met à la disposition des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) les services des Conseils régionaux et départementaux afin de garantir la présence de masseurs-kinésithérapeutes dans les jurys du diplôme d'Etat, comme le prévoit la réglementation actuelle.

Le Conseil national restera vigilant afin que les étudiants qui participeront aux épreuves organisées à la mi-juin puissent le faire dans les meilleures conditions et ne soient pas les victimes d'un conflit dans lequel ils se sont toujours défendus d'être partie prenante.